

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 09 Janvier 2023

Nomination du secrétaire de séance : Charles Molina  
Approbation du compte rendu du 08/12/2022 à l'unanimité.

Absent :

Excusés : Nicolas Granger (procuration à Anthony Le Follic), Samira Goumbélé, Jérémy Lespinasse (procuration à Murielle Sardan), Olivier Fournier.

**RENCONTRE avec les membres du Conseil Municipal Junior** et informations sur le déroulé d'un conseil municipal et de ses règles de fonctionnement (quorum, secrétaire de séance, procuration, délibération..etc..)

### **01 – Adressage – demande de subvention au Conseil Départemental**

Vu la délibération n°02 du 17 Novembre 2022 validant la dénomination définitive des voies,  
Vu la délibération n°0 du 11 Août 2022 actant le choix de l'entreprise Signaux Girod pour les fournitures des poteaux et plaques,  
Vu la délibération n°02 du 08 Septembre 2022 actant le choix de l'association La Main Forte pour la pose des poteaux,  
Monsieur le Maire confirme au conseil le budget relatif à l'adressage comprenant la fourniture et la pose des poteaux et plaques à savoir un montant total HT de 28 658.10€.  
Il propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement des communes (FEC) auprès du Conseil départemental de la Dordogne à hauteur de 25% de la somme engagée soit 7164.52€.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- VALIDE le montant du projet adressage pour un montant de 28 658.10€ HT
- AUTORISE M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FEC pour 25%,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

### **02 – Achat maison AN 95 – Le Bourg - Conventonnement EPFNA**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les discussions, au sujet de l'achat d'une maison dans le Bourg, cadastrée AN 95, appartenant à Mr et Mme Grangier, lors des conseils municipaux du 06 Octobre et du 17 Novembre 2022.

Et la demande du Conseil Municipal de se rapprocher de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) afin qu'ils achètent le bâtiment.

Après contact avec l'EPFNA, ils ont confirmé leur accompagnement dans cet achat et soumettent au conseil un projet de convention et de règlement d'intervention.

Le conseil municipal, après lecture du projet de document et après délibération et à l'unanimité,

- CONFIRME son souhait de faire intervenir l'EPFNA dans ce dossier,
- VALIDE le projet de convention et de règlement d'intervention proposé,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

### **03 – Retrait de la délibération n° 6 du 08/12/2022 - Convention Transports scolaires – Commune de Montignac**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5221-1,

Vu la délibération n°06 du 08 Décembre 2022 autorisant Mr le Maire à signer une convention avec la commune de Montignac pour mutualiser la mission d'encadrement et la surveillance des élèves dans les bus et aux abords (arrêts, parking du collège),

Vu le recours de la Sous-Préfète de Sarlat demandant le retrait de la délibération par courrier en date du 16 Décembre 2022,

Considérant que seul la Région Nouvelle Aquitaine est compétente dans le domaine du Transport Scolaire, et notamment dans la surveillance des élèves dans les cars,

Considérant que la surveillance de la voie publique ou d'un parking public aux abords du collège relève uniquement de la responsabilité de la commune du lieu d'implantation de l'établissement,  
Après lecture du courrier de Mme la Sous-Préfète de Sarlat, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le retrait de la délibération n°06 du 08 Décembre 2022 .  
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, VALIDE le retrait de cette délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

- Délestage électrique projeté par l'Etat : information préfectorale sur le rôle de la commune dans le cadre de ces délestages et notamment la mise en place d'une permanence en Mairie pour assurer le lien avec les secours et service de gendarmerie en cas de coupure du réseau téléphonique mais aussi l'identification et le soutien des personnes vulnérables, le recensement des ressources mobilisables ( groupe électrogène, équipement radio...etc..) Création d'un groupe d'élus : Michel Lajugie, Marion Chaput, Samuel Brouzès, Alain Dalix, Anne Alfano, Nicole Latour, Charles Molina, Céline Duthoit
- Terres de jeux 2024 – Proposition reçue du Conseil départemental pour accueillir la caravane des jeux sur la commune lors de vacances scolaires pour promouvoir les sports olympiques et paralympiques : Accord à l'unanimité.
- Prochaine date de Commissions :
  - Finances : Mardi 10/01/2023 à 8h30 en présence de Mr Ricaud, CDL
- Organisation des vœux : le Jeudi 26 Janvier 2023 – 18h30 – Invitation lancée – Apéritif dinatoire pour les personnes présentes préparé par Eric Traiteur – Proposition de reconduire les chèques naissances de 50<sup>e</sup> pour les enfants nés l'année d'avant avec rattrapage des années 2020 et 2021 : validée à l'unanimité sauf pour les familles ayant quitté la commune – Remise des diplômes Premiers secours
- Distribution bulletin semestriel / agendas : à partir de mi-janvier – Point sur les secteurs par élus
- Interrogation sur le devenir de l'agenda, commercialisé par Média Plus Communication : certains élus soulèvent la question de la nécessité de réaliser cet agenda annuel et notamment du coût pour les entreprises pour les encarts qu'il contient. Après un tour de table, le conseil municipal a la majorité décide de ne pas reconduire cet outil ( 7 voix contre, 6 pour) et mandate la commission communication pour la réalisation d'un mémo détachable dans le bulletin kezako.
- Etude de la demande de Mme Lebret Leclerc pour l'utilisation d'une salle pour son activité d'herboriste cueilleuse. A l'unanimité, avis favorable pour le prêt de la salle de l'amitié pour démarrer cette nouvelle activité.

Prochaine Réunion : Jeudi 19 Janvier 2023 à 20h30